



## A ton le droit de nous imposer des CP sans fermeture annuelle

Par **Tartine08**, le **03/07/2018** à **21:02**

Bonjour,

J'ai une question concernant les congés payés.

Mon entreprise ferme pour congés annuels 3 semaines en Aout et 1 semaine à Noël, l'employeur nous demande de renoncer à nos deux jours de fractionnement puisque la 4ème semaine est pris après le 31 Octobre.

Nous avons essayé de refuser de signer mais il dit que si nous refusons , il imposera à chacun des salariés une semaine entre septembre et Octobre (Août sera refusé) et qu'il choisira la semaine de façon à ce que tout le monde ne soit pas en vacances en même temps. A t-il le droit de nous imposer des Cp alors que l'entreprise ne ferme pas ?

Merci de votre aide

Par **stellios**, le **03/07/2018** à **21:22**

bonjour,

tout a fait.L employeur est maitre chez lui et peut vous imposer tous les congés.

Cordialement